

Les origines et la naissance d'une communauté provençale : La Seyne-sur-Mer

Nous sommes au milieu du xvi^e siècle, en Basse-Provence. A l'ouest de Toulon, ville alors bien modeste, le vaste territoire de la presqu'île de Sicié, fief de Saint-Victor-lez-Marseille, est couvert de multiples hameaux dont certains remontent aux « manses » du haut moyen âge. Sur ces groupes ruraux veille, haute et fière, la métropole de Six-Fours-le-Grand. Toutefois, à la périphérie de ce terroir, c'est-à-dire en ses zones littorales, les habitats humains sont rares, clairsemés, redoutant encore le Barbaresque et la fièvre des « paluns ». Cependant, riche d'un précieux héritage, Six-Fours tend à son épanouissement et à sa plus vitale prospérité économique alimentée surtout par le négoce maritime qui se développe en Méditerranée; effectivement, de nouveaux foyers de population surgissent sur ses terres, autour de sa montagne. De fait, son aire urbaine, exiguë, limitée, d'une topographie ingrate ne peut répondre à l'expansion nouvelle; la création d'un faubourg et d'une seconde enceinte, qui sera terminée sous le maréchal de Vitry au xvii^e siècle, n'y suffiront pas.

Pourtant, au début de ce même siècle, entre 1608 et 1614, un beau monument religieux, néo-gothique, est édifié dans le dit faubourg et englobe la vieille église romane du xi^e siècle. Consacrée au culte le 5 juin 1634, le nouveau temple sera érigé en collégiale le 24 janvier 1650, ce qui constituait déjà une marque d'optimisme pour l'avenir des lieux.

Des changements sont proches néanmoins. De tout temps, la communauté six-fournaise avait utilisé, dans l'anse orientale de

la mer intérieure qui deviendra, plus tard, la rade de Toulon, une sorte de havre bien abrité qui servait à ses pêcheurs, à ses négociants et à ses navigateurs. C'est précisément vers ce rivage de vocation certaine, bien que fort marécageux, que se produit d'une façon marquée un irrésistible appel pour les gens de Six-Fours.

Ce mouvement, qui commence vers 1550, est rapide. Quelques faits et quelques chiffres suffisent pour le définir. Vers 1580, les coteaux qui dominent le quartier maritime de « la Sagno » se sont couverts d'habitations bâties par des familles descendues de leur antique acropole : ces hameaux primitifs sont ceux des « Beaussier » et des « Tortel », grands propriétaires du pays. A ces groupements, ajoutons celui des « Cavaillons » dont le nom est tiré de sa situation topographique, le plus proche de la mer.

Il y a plus : une humble chapelle s'y élève dès 1591, le port antérieur est élargi, de modestes chantiers navals s'installent. Bientôt, la chapelle de 1591 devient trop petite et, en 1603, on doit la remplacer par un sanctuaire plus spacieux qui sera érigé en paroisse, sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Voyage, par un acte du pape Paul V en date du 3 juillet 1614. Entre temps, Michel Tortel, sieur de Ramatuelle, et d'autres particuliers font l'acquisition des anciennes terres régales que possédait Saint-Victor en bordure du rivage en vue d'y construire des immeubles et d'augmenter la contenance du port afin de le rendre propice à l'accès de plus gros navires (1).

Les progrès sont constants. Parlant du port de La Seyne, les lettres patentes de Louis XIII, du 13 juin 1631, disent : « que ce lieu est situé au bord de l'un des meilleurs et des plus beaux ports de notre côte du Levant audit pays dans lequel abordent ordinairement beaucoup de barques, de vaisseaux et d'étrangers ». « Au moyen de quoi » — ajoute le document — « le négoce maritime

(1) Les terres régales en question avaient, jadis, fait l'objet d'un transfert consenti à l'abbaye marseillaise par la reine Jeanne, comtesse de Provence, le 20 décembre 1364 ; elles étaient devenues ainsi la propriété des seigneurs-abbés de Six-Fours. Comme le terrain des places publiques et des remparts, leur entretien était à la charge de ces derniers.

Les opérations de comblement de ces terres maritimes donneront lieu plus tard à des procès avec les consuls de Six-Fours, de même que les immeubles, qui y seront construits, avec les finances royales qui prétendirent imposer des taxes à leurs propriétaires. Ces procès furent gagnés par les Seynois.

de la montagne de Six-Fours, de nos villes de Marseille, Toulon et autres augmentera d'autant plus tandis que le lieu et le port de La Seyne en bénéficieront. »

Par ces lettres patentes de 1631, le bourg obtenait « le droit de posséder des étaux et bancs de boucherie aussi bien pour la nourriture des habitants que pour celle des marchands, patrons de navires et autres négociants abordant au dit port de La Seyne ». Le document, en question, indique que la bourgade compte, à ce moment-là, plus de deux cents maisons, une église paroissiale, un couvent, un millier d'habitants et, environ, trois cents marchands, capitaines-marins et artisans.

Quelques années plus tard, en 1636, le bourg obtiendra d'avoir des représentants municipaux et non plus de simples administrateurs délégués par Six-Fours; à ce sujet, un arrêt de la cour d'Aix, du 19 juin 1636, ordonne qu'à l'avenir seraient élus un consul et deux conseillers, de la maison commune, assistés par une assemblée de notables du lieu. Mais ces élus restent dépendant de Six-Fours et cette tutelle ne laisse pas d'avoir de multiples inconvénients. En effet, les Seynois sont encore tributaires de la commune-mère pour les services religieux, pour faire cuire leur pain, publier les bans de mariage, ester en justice et faire dresser des actes notariés, bien que certaines facultés dont un premier four, leur aient été accordées par l'abbé de Saint-Victor, seigneur du pays. Aussi les conflits sont-ils fréquents avec la vieille métropole qui ne voit pas sans déplaisir grandir la nouvelle cité. Cependant en raison du développement de cette dernière l'heure de l'indépendance approche; les circonstances sont particulièrement favorables : développement urbain, augmentation du port, vitalité du négoce maritime, accroissement de population et, surtout, dévouement de ses notables, haute protection du ministre d'état cardinal Mazarin et de l'abbé de Saint-Victor, Robert de Frangipani. L'acte officiel de l'indépendance sera concrétisé par les lettres patentes de juillet 1657 du roi Louis XIV mais R. de Frangipani, bon ouvrier de l'œuvre, ne verra pas l'heureux avènement car, en 1657, le seigneur spirituel et temporel de Six-Fours-La Seyne est Philippe de Vendôme, grand prieur de France.

L'année suivante, la première administration municipale sera constituée dans l'église des pénitents blancs du quartier des Cavail-

lons sous la présidence de M. François de Thomassin, conseiller du roi, président à la Cour du parlement de Provence; ce fut le 22 avril 1658, jour de Pâques. La même année fut effectuée la délimitation des nouveaux territoires de Six-Fours et de La Seyne, la moitié de l'affouagement antérieur de l'ancien terroir de Six-Fours étant attribuée à chacune des communautés, soit 6 feux et demi respectivement. Ce chiffre ne tardera pas à être modifié en raison du développement démographique de La Seyne.

Ajoutons qu'une vaste église — la paroisse actuelle — sera bâtie de 1674 à 1682 pour remplacer la modeste chapelle de 1603 devenue bien insuffisante pour les besoins spirituels de la population.

Un dernier mot pour souligner les liens moraux et matériels, excellents, qu'eut toujours notre cité seynoise avec la grande métropole marseillaise, que ce soit par le truchement de nos abbés de Saint-Victor, par les obligations réciproques qu'elles eurent entre elles, représentées notamment par la franchise du port phocéén accordée aux navires seynois et à leurs marchandises, par les services de vigie du littoral de Sicié assurés pour le compte de Marseille, par les livraisons de pieux fournis à cette ville par nos bois communaux et par la contribution non négligeable apportée par les marins et bateaux de notre port au commerce maritime marseillais, etc. Effectivement, les relations que notre pays de Six-Fours-La Seyne eut avec Marseille dans le passé et, en tout cas, jusqu'à la Révolution, furent infiniment plus nombreuses et plus concrètes que celles que ces communautés connurent avec Toulon, ville avec qui elles furent, le plus souvent, en conflit délibéré que ce soit à propos des terres de Saint-Mandrier, des intendances de Santé, de l'usage de la rade, etc.

Toulon ne redouta-t-il pas grandement, dans les années 1780, la concurrence du négoce maritime seynois ? Seules, au XVIII^e siècle, d'importantes circonstances nationales rapprochèrent parfois les cités des bords de la rade telles que les épidémies, les événements militaires et politiques. La Seyne fournira surtout au port de Toulon l'appoint de ses inscrits maritimes et celui de ses chantiers navals, mais notre commune aura à partager les deuils et les misères de la ville de guerre, notamment au cours des périodes tragiques de 1793 et du dernier conflit de 1939-1945.

En ce qui concerne les origines de la fondation de La Seyne, j'ai écarté sans hésiter l'étrange assertion d'un auteur du XVIII^e siècle, assertion répétée sans vérification par des historiens bas-alpins du XIX^e, attribuant la création de notre cité à des émigrants de la région de Seyne-les-Alpes, plus exactement du village de Beauvillard. Cette affirmation, que j'ai longuement réfutée par ailleurs, ne repose, en effet, sur aucun fondement historique sérieux et est en opposition absolue avec toute réalité de dates, de faits et de lieux, n'est basée sur aucun document valable et semble avoir été inspirée surtout de l'apparente ressemblance des noms des cités.

Aujourd'hui, dans le complexe de la région toulonnaise, La Seyne conserve intégralement le caractère et la personnalité bien définis qui lui sont propres en dépit des facilités de communications grandement accrues, des contacts plus constants qu'elle a avec sa grande voisine, des intérêts communs suscités par les temps modernes. N'est-il pas question, présentement, de transférer le port de commerce de Toulon sur le territoire de notre commune, à Bregailon ? Par son activité de ruche industrielle, ses créations heureuses, la poussée de son urbanisme, son dynamisme, ses possibilités et les ressources de son terroir, l'ancienne fille de Saint-Victor se dirige résolument vers l'avenir tout en demeurant fidèle au souvenir de son passé.

Louis BAUDOIN,
*Président des "Amis de La Seyne
ancienne et moderne".*
